

portée à l'un des deux peuples frapperait l'autre au cœur.

Ménagez, cultivez, resserrez de semblables sympathies ; celui qui ne les comprend pas ne comprend pas l'avenir de son pays. Constituez de plus en plus votre nationalité morale, commerciale, politique en Belgique ; nouez-vous avec elle par des nœuds de fer, par des nœuds que ni la politique, ni la guerre, ni le commerce rival ne dénouent jamais ! Voilà ce que commande à la fois et l'intérêt de vos départements du Nord, et l'intérêt de vos exportations, et celui de votre défense. Suivez, au contraire, les conseils de l'éloquent orateur ; laissez-la dévier vers la ligne du Nord ; laissez-la s'inféoder à l'Angleterre et à la Prusse, et c'est vous qui aurez jeté vous-mêmes à nos ennemis un appendice immense de votre sol, de votre nationalité et de votre richesse. (*Très-bien ! très-bien !*)

Je veux l'exécution par le gouvernement de toutes les grandes lignes, et l'exécution immédiate de la ligne de Paris à Bruxelles et de Marseille à Avignon. (*Longue adhésion.*)

## X

SUR

## LA DISCUSSION DE L'ADRESSE

EN RÉPONSE A M. THIERS

---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 10 janvier 1839.

Depuis le vote des fonds secrets, la situation parlementaire du cabinet du 15 avril s'était aggravée. Une coalition des fractions les plus opposées de la Chambre s'était formée contre lui. M. Thiers, l'ex-président du conseil du 22 février, M. Guizot, qui personnifiait la politique du 11 octobre et l'allié de M. Molé au 6 septembre, M. Duvergier de Hauranne, l'orateur publiciste des doctrinaires, avaient rédigé, de concert, l'adresse. Ils en avaient fait l'acte d'accusation le plus violent contre le ministère. Le dernier paragraphe attaquait le gouvernement personnel et demandait que le cabinet du 15 avril fit place à d'autres hommes. La discussion avait pris un caractère si acrimonieux d'allusions irritantes que M. Odilon Barrot, le membre le plus autorisé de la gauche, avait cru devoir tempérer le débat. M. de Lamartine, libre de tout lien, indépendant du pouvoir et des intrigues des partis, sans donner son assentiment à la politique extérieure du ministère, ne crut pas pouvoir le laisser en proie au déchaînement de passions rivales qui, sans vouloir changer rien au système, troublaient le pays et divisaient la Chambre en deux fractions presque égales. A ces compétitions de pouvoir il opposait les actes du cabinet du 15 avril, qui avait fait plus et mieux que les ministres qui l'avaient précédé et qui voulaient le

renverser. Il rappelait l'amnistie, l'appel fait au pays par la dissolution de la Chambre, et la paix de la Tafna. L'orateur trouvait les causes profondes de cette anarchie parlementaire dans le vide d'idées du gouvernement de Juillet aussi bien que dans le caractère négatif de l'opposition, également impuissante pour l'organisation. Il résumait la situation morale du pays dans ces mots devenus célèbres : *La France s'ennuie.*

MESSIEURS,

Hier encore, jusqu'à la fin de la séance, j'étais décidé à ne pas demander la parole sur la discussion générale du projet d'adresse ; je me réservais de la prendre sur quelques matières spéciales, comme Ancône et la Suisse. J'étais plongé, comme la plupart de mes collègues, dans cette perplexité sérieuse qui doit nous préoccuper depuis quelques jours ; je cherchais en moi-même de quel côté inclineraient ma conviction, ma raison ; de quel côté je ferais pencher par mon vote la balance où se pèse bien autre chose que les destinées ministérielles, où se pèsent les destinées prochaines de notre pays. (*Très-bien! très-bien!*)

Eh bien ! Messieurs, une provocation sortie de la bouche de l'ancien président du conseil du cabinet du 22 février est venue nous arracher de nos bancs et nous enlever même ce que nous voulions conserver au moins, la dignité de notre silence. (*Mouvement.*)

Je réponds à son appel, et j'y répondrai avec une entière franchise, n'en doutez pas. Je sais que l'honorable M. Thiers s'en inquiète peu. Il vous a dit hier, et j'ai été étonné, je l'avoue, de voir quatre cents députés de la France l'entendre sans réclamation, que d'un côté étaient la qualité, la supériorité...

M. THIERS. Je demande la permission de dire un mot.

AU CENTRE. Vous l'avez dit, vous l'avez dit !

M. DE LAMARTINE. Vous me répondrez ; je vous répliquerai après.

M. THIERS. Je n'ai qu'un mot à dire, permettez-moi...

M. DE LAMARTINE. Non, Monsieur, j'ai la parole, je maintiens mon droit.

A GAUCHE. Ce n'est pas loyal. (*Rumeurs diverses.*)

M. LE PRÉSIDENT<sup>1</sup>. Jamais la Chambre n'a permis une interruption que du consentement de l'orateur qui est à la tribune. M. de Lamartine a la parole ; il a le droit de s'opposer à ce qu'elle lui soit enlevée. Le règlement est pour lui.

M. THIERS. Mais la permission que je demande, la Chambre ne l'a jamais refusée. (*Agitation.*) Je m'adresse à la loyauté de M. de Lamartine. (*Laissez parler! — A l'ordre!*)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Lamartine seul a la parole.

M. THIERS. C'est vrai ; mais je m'adresse à sa loyauté. (*Agitation croissante.*)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Lamartine déclare qu'il ne veut pas céder la parole, et mon devoir est de la lui maintenir.

AU CENTRE. Oui ! oui ! A l'ordre l'interrupteur !

M. D'ANGEVILLE, *avec force*. Je demande qu'on maintienne la parole à l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. C'est ce que je fais, autant que je le puis.

M. THIERS. Je m'adresse... (*A l'ordre! à l'ordre!*) à la loyauté de M. de Lamartine. (*Violent tumulte.*)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite la Chambre au silence.

M. HAVIN. Il n'est pas loyal de la part de M. de Lamartine de se refuser à une simple rectification. (*A l'ordre! à l'ordre!*)

M. DE LAMARTINE. Si je me montre inébranlable dans le maintien de mon droit, c'est parce que j'ai la conviction, et vous l'avez tous, que le gouvernement représentatif

1. M. Dupin.

n'est pas un monopole au profit de certains députés. (*Très-bien! très-bien!*)

Je disais, et M. Thiers pourra me répondre après, comme je serai prêt à lui répliquer...

M. THIERS. Je voulais rectifier un mot. (*A l'ordre! à l'ordre! Agitation.*)

M. Thiers se dirige vers la tribune. (*Nouveaux cris à l'ordre!*) M. de Lamartine s'élançe pour l'empêcher d'y monter.

M. Liadières et M. Jollivet interpellent vivement de leur place M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Parmi ceux qui m'ont interpellé comme président, je prie quelqu'un de me dire quel est le reproche qu'ils entendent m'adresser?

M. JOLLIVET. Le reproche de ne pas maintenir la parole à l'orateur et de ne pas rappeler les interrupteurs à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Mais faites-moi donc l'honneur de me dire si je n'ai pas épuisé mes efforts pour maintenir l'orateur dans son droit?

VOIX NOMBREUSES. C'est vrai! c'est vrai!

UN MEMBRE. Il faut lever la séance.

M. LE PRÉSIDENT. Non, la séance ne sera pas levée, et je demande le silence à tout le monde. Si je pouvais vous commander, je vous tiendrais tous muets tant qu'il y aurait un orateur à la tribune. (*Rires d'approbation.*)

M. DE LAMARTINE. Je disais, Messieurs, que nous étions loin, mes amis et moi, de trouver que M. Thiers... (*Interruption.*)

Je ne répons pas à M. Thiers actuellement; je parle de ce qu'il a dit hier; c'est une chose assez grave pour qu'il y soit répondu dans cette Chambre. Si elle l'a souffert hier, je ne veux pas le souffrir, moi, non plus que mes amis, nous qui ne fatiguons pas la tribune, qui ne remplissons pas la scène de nos rôles toujours nouveaux et toujours brillants, qui ne passons pas notre temps à exercer le pouvoir ou à le disputer à nos rivaux. (*Bravos au centre.*) Non,

nous n'approchons pas du pouvoir, nous craindrions d'y compromettre notre austère indépendance; nous ne montons à la tribune que pour y apporter l'humble tribut d'examen impartial et consciencieux des affaires du pays; nous réservons toute notre sollicitude aux intérêts généraux de nos commettants. Eh bien! ces députés-là on les compte, on ne les nomme pas! que font-ils ici? (*Sensation et bravos.*) Et cependant, ces hommes auxquels vous vous croyez si supérieurs, ces hommes que vous blessez par de si injurieuses comparaisons, vous doivent peut-être des remerciements. Oui, grâce à ces travestissements d'idées, à ces intervertissements de rôles dont vous nous rendez témoins ici depuis deux jours, grâce à cet affaiblissement des caractères et des anciennes positions, il n'y a pas un de ces députés, un de ces hommes de bien, resté à son ancienne place, qui ne se trouve aujourd'hui plus grand et plus fort que vous. (*Longues acclamations et bravos au centre et à droite.*)

Messieurs, un jour viendra, sans doute; que dis-je? le jour est venu peut-être où ils vous forceront à les compter. Oui, nous nous levons enfin pour vous dire: Nous ne laisserons pas dilapider le pouvoir, rabaisser la tribune, dégrader le gouvernement représentatif. Oui, nous refusons de ratifier votre adresse, parce qu'elle est votre adresse et non l'adresse du pays. (*Vif assentiment au centre.*)

Non, nous ne voterons pas votre adresse. Et pourquoi? Parce qu'elle est votre adresse, parce qu'elle est inconstitutionnelle (*rumeurs à gauche*), et parce qu'elle renverse un cabinet dont nous ne sommes pas les affidés, sans doute, pour me servir d'une autre de vos expressions, mais que vous êtes incapables plus que personne de remplacer en ce moment. Députés de la France, sans haine et sans amour pour ou contre les hommes, notre devoir est de résister à vos entraînements passionnés et de songer au lendemain de notre pays. Enfin nous ne la voterons pas parce que proclamer une majorité dans l'anarchie que vous

nous offrez depuis deux jours, c'est proclamer une véritable dérision du gouvernement représentatif. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. JOUFFROY. Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE. Cependant, ne vous y trompez pas, je ne me pose ici le défenseur et le panégyriste d'aucun cabinet. Je ne vois pas les hommes, mais je vois une crise sans dénouement et sans issue. C'est plus qu'un cabinet, c'est une situation du pays que je viens défendre.

Défendre les ministres sur tous les points? Non, sans doute. Est-ce moi qui glorifierai la corruption, cet infâme moyen de gouvernement, véritable poison, véritable opium qu'on jette dans les veines du corps social, et qui aggrave le mal qu'il semble assoupir? (*Sensation.*) La corruption, qui est une bassesse sous tous les gouvernements, est un crime sous un gouvernement représentatif; car le gouvernement représentatif n'est fondé que sur la sincérité des opinions. Fausser l'opinion, c'est attenter au principe même d'un gouvernement de liberté. (*Très-bien! à gauche.*) Est-ce moi qui justifierai l'affaire suisse? Non, sans doute, je la déplore; mais je ne répondrai pas aux outrages de la Suisse par des caresses d'opposition. Est-ce moi qui parlerai de l'évacuation d'Ancone? Non, sans doute. J'ai vécu quinze ans au milieu du patriotisme italien, et, bien que je reconnaisse la situation forcée des ministres, je m'affligerai toujours de voir le drapeau français replié sur le dernier pouce du sol italien qui nous restât. (*Assentiment aux extrémités.*)

Je ne voudrais cependant pas que la Chambre donnât à mes paroles plus de portée qu'elles n'en ont en effet. Je ne prétends pas accuser la conduite actuelle de M. le président du conseil dans l'affaire d'Ancone: je la regrette, mais je reconnais aussi que M. le président du conseil, ainsi qu'il l'a démontré à la Chambre des pairs, était lié par des antécédents, par des traditions, par des engagements antérieurs.

M. MAUGUIN. Du tout! c'est une erreur.

M. DE LAMARTINE. D'engagements qu'il ne dépendait pas de lui de violer aujourd'hui sans mettre la politique de la France en quelque sorte hors la loi. Ainsi, c'est un regret bien plus qu'un blâme que j'exprime ici. Je m'afflige, mais je ne désapprouve pas.

Je considère les choses par masses, Messieurs. Je dis que, dans l'anarchie parlementaire où cette Chambre se produit depuis quatre jours, où un seul homme a pris, sur un terrain vrai, une grande et forte position (M. Barrot), je dis que je ne voterai pas un mot dans votre adresse qui fasse une ruine de plus au milieu de tant de ruines.

Je dis que le ministère est peut-être au-dessous des nécessités du pays, mais qu'il n'est pas si au-dessous de vous que vous osez le dire, et qu'il y a d'autres poitrines encore que les vôtres pour couvrir la France.

En quoi donc s'est-il montré si fort au-dessous de vous?

Sa politique se résume en trois actes: l'amnistie, la dissolution, l'Afrique. Voulez-vous comparer?

L'amnistie? Depuis quatre ans nous vous la demandions. Vous la déclariez impossible, dangereuse pour la paix publique, dangereuse pour la vie du prince. Elle a eu lieu. Ce cabinet en a eu l'audace. La paix du pays en a-t-elle souffert? La vie du prince en a-t-elle été compromise? A-t-on continué, comme au 22 février, à le cacher au peuple dans les revues du peuple armé? Non, elle a eu un plein succès, et ce cabinet en portera du moins le nom. (*Très-bien! très-bien!*)

La dissolution? Vous la proclamiez subversive, vous vous retiriez pour n'y pas participer. Il y avait du courage, du désintéressement à ce cabinet de se présenter devant le pays. Il l'a fait: est-ce là de l'abaissement?

Enfin Alger? Quel était l'état de l'Afrique sous votre administration? Nous le savons. Vous n'avez ni le courage de la paix, ni le courage de la guerre. Le ministère de M. Molé a eu l'un et l'autre; il a eu le courage de la

paix à la Tafna, oui, le courage d'une paix plus énergique et plus profitable que dix de vos expéditions, d'une paix pour laquelle j'honore un général ici présent, qui a su préférer les intérêts de la France à la gloire qu'il pouvait recueillir.....

VOIX NOMBREUSES AU CENTRE. Très-bien ! très-bien !

M. LE GÉNÉRAL LAMY. Voilà de la justice !

M. DE LAMARTINE. D'une paix contre laquelle on a tant réclamé et qui devait servir de base à toutes les opérations, à toutes les mesures administratives qui, depuis, ont fécondé la colonie. Il a eu le courage de la guerre à Constantine, il a eu le courage de la probité dans l'administration ; et aujourd'hui Alger fait l'admiration de ceux-là mêmes qui la déclareraient impossible. Si quelqu'un ici se sent abaissé par de pareils résultats, ce ne sont pas sans doute les ministres du 15 avril. (*Sensation.*)

Voilà l'incapacité du cabinet !

Mais laissons cela ; tâchons d'arriver à la vraie question, l'inconstitutionnalité de l'adresse.

Oui, l'adresse dans sa dernière phrase est un non-sens, un non-sens dont vous saviez le sens apparemment..... (*rumeurs diverses*), ou un acte inconstitutionnel, ou, si vous l'aimez mieux, extra-parlementaire. Dire au chef inviolable de l'État : Ces hommes vous découvrent, c'est lui dire le mot de M. Garnier-Pagès, hier : Vous êtes transparents, c'est-à-dire, nous vous voyons ! Eh bien ! vous ne devez pas le voir, et s'il est au monde un axiome constitutionnel, c'est que le roi n'est visible au parlement que dans la personne de ses agents responsables (*vive adhésion au centre*) ; et ce mot extra-constitutionnel n'a-t-il pas été commenté ici par M. de Hauranne, quand, rédacteur de l'adresse lui-même, il vous a dit : Le ministère émane de la Chambre ?

Messieurs, ceci est fondamental. Permettez-moi d'y appuyer une fois pour toutes. (*Écoutez ! écoutez !*)

Si je voyais, dans les empiétements du pouvoir, dans

l'affaiblissement de la Chambre, des symptômes de lutte, des atteintes à notre prérogative, je ne trouverais pas sans doute une colère aussi éloquente que celle des préopinants ; mais croyez-le, Messieurs, je ne trouverais ni moins d'énergie dans ma conscience, ni moins d'inflexibilité dans la résistance que nous devrions opposer à un ministre assez hardi ou assez lâche pour se faire l'instrument de pareilles usurpations. La prérogative de la Chambre, ce n'est rien moins que la souveraineté du pays, ce n'est rien moins que la liberté tout entière. La souveraineté dans un homme, ou la souveraineté dans le pays, c'est la grande division de dogme qui sépare les esprits dans les temps modernes. Mon intelligence ne peut admettre le symbole du despotisme et de l'abaissement de la dignité humaine ; ma pensée, ma vie entière sont dévouées au développement moral du principe de liberté. (*Très-bien ! à gauche.*)

Que ce principe triomphe sous une république ou sous cette forme mixte de gouvernement qu'on appelle système représentatif, peu nous importe ! c'est affaire de temps et de mœurs. Les hommes vivent sous toutes les latitudes, et la liberté, la dignité du citoyen se développent sous toutes les formes de gouvernement, pourvu que la liberté soit au fond. Je n'ai pas un superstitieux respect pour telle ou telle de ces combinaisons des pouvoirs, et le mérite du gouvernement constitutionnel monarchique, à mes yeux, est surtout d'exister et d'être en rapport assez exact avec les nécessités, les habitudes d'une époque de transition, où il y a trop de liberté dans les désirs pour supporter la monarchie, et trop de monarchie dans les habitudes pour supporter la république. Mais, quelle que soit la forme du gouvernement vers laquelle nous penchions davantage, je dis que notre devoir, comme citoyens et comme députés, est de veiller jalousement, scrupuleusement, courageusement, au risque même de perdre une popularité passagère, à ce que les ressorts du gouvernement ne soient ni brisés ni même forcés par d'autres ressorts. Voilà mon

dogme, et je l'applique à la discussion qui s'est élevée.

Quelle est la situation que la Charte de 1830 a faite à la couronne, et quelle est celle que vous prétendez lui faire?

La position constitutionnelle de la couronne, la voici :

La Charte n'a pas créé deux pouvoirs, elle en a créé trois. Avec deux pouvoirs, la majorité est impossible. Un ou trois. Un ? c'est le despotisme, qu'il s'appelle Convention ou Napoléon ; trois ? c'est la liberté !

La Charte a donc créé trois pouvoirs. De ces trois pouvoirs, deux sont transitoires, la Chambre des pairs et la Chambre des députés ; un est permanent, la royauté. Pour équilibrer la force supérieure de ce pouvoir permanent de la royauté, qui absorberait facilement les deux autres par sa perpétuité même, et aussi pour le préserver contre les passions turbulentes des pouvoirs populaires, la Charte et le bon sens ont voulu que la royauté n'agit jamais directement, et ne s'exposât pas, elle, pouvoir éternel et inviolable, au choc, aux frottements compromettants avec les deux autres pouvoirs. Elle a déterminé pour la royauté un mode unique et particulier d'action : le choix des ministres. Voilà sa seule et grande attribution.

Or, qu'est-ce que ce pouvoir ministériel ? C'est l'expression de l'harmonie qui doit exister entre les trois pouvoirs, sous peine de mort. Le gouvernement représentatif est un gouvernement dont l'harmonie entre les pouvoirs est la condition vitale. Le corps des ministres est l'expression symptomatique de cette harmonie subsistante, ou troublée, ou interrompue. C'est là qu'elle se produit et se manifeste par des majorités fortes et durables ; c'est là qu'elle se révèle, menacée, ébranlée par des majorités inhabiles ou faibles ; c'est là qu'elle se montre interrompue et anéantie, quand le ministère tombe en minorité évidente. (*Très-bien !*)

A l'instant la royauté est avertie. Si elle est bien conseillée, si elle accepte, si elle comprend les conditions normales de son existence, la royauté cède et avise au

choix d'autres ministres. Si elle s'impatiente, si elle s'obstine, si, au lieu des conditions de paix, qui sont celles du gouvernement représentatif, elle veut la lutte, elle veut le combat, elle jette le gant au peuple dans la personne de ses représentants, elle tombe dans la lutte qu'elle a suscitée, et une dynastie de plus s'achemine vers cet exil où la liberté condamne tous ceux qui ne la comprennent pas. Voilà la vérité ! voilà la théorie ! voilà la pratique ! Vous voyez que je l'entends comme vous.

Mais, Messieurs, tout en renfermant la royauté dans ce terrible dilemme, entre le trône et l'exil, qu'a fait la Charte ? Elle n'a pas fait deux pouvoirs actifs et un pouvoir inerte ; elle a créé dans la royauté quelque chose de réel, de vivant, d'agissant, comme les deux autres pouvoirs. Ce n'est pas un être abstrait, une personnification impalpable placée au sommet de la pyramide constitutionnelle, comme une idole muette et sans mains. Ce serait là le comble de l'absurde et le comble du danger ; car, je vous le demande, quel sens cela aurait-il ? Ne serait-ce pas une vraie dérision du pouvoir social que d'avoir placé au sommet des institutions d'un grand peuple l'image de la stupidité, là où vous avez voulu placer l'inviolabilité sans doute, mais aussi la souveraine dignité, la souveraine intelligence, la souveraine prévoyance et la souveraine liberté ?

Eh bien ! Messieurs, dans le système de nos adversaires, que faites-vous de cette action réelle de la royauté ? Vous la supprimez, vous la gênez, vous la viole ; vous faites de la royauté une abstraction couronnée.

UNE VOIX. C'est cela !

M. DE LAMARTINE. Vous ne personnifiez en elle une part de souveraineté nationale et toutes les hautes fonctions d'unité, de majesté, de permanence des pouvoirs, que pour les frapper plus haut de nullité et de moquerie. Vous lui dites : « Nous te créons à condition d'être inutile ; nous t'adorerons à condition d'être impuissante ; tu seras roi à condition de n'avoir pas même cette part inaliénable de

liberté d'action, de volonté politique, qu'a chez nous le dernier des citoyens du pays. » Votre roi serait hors la loi. Ses attributions, son droit seraient ceux du fétiche qui, enfermé dans l'inviolabilité du temple, est censé s'engraisser des holocaustes que se partageraient ses ministres. Non, jamais un tel roi ne se rencontrera chez un tel peuple; jamais un tel peuple ne se contenterait d'un pareil roi. (*Mouvement.*)

Ces conditions de responsabilité, les ministres y ont-ils manqué? Non; ils ont pris celle de la vie du prince dans l'amnistie, celle de la dissolution, celle de la paix de la Tafna, celle de la guerre de Constantine, celle de la guerre encore au Mexique, celle enfin de leur diplomatie à Ancône. Ils sont là pour recevoir un bill d'indemnité ou l'accusation. De quoi donc les accusez-vous?

Vous les accusez de tout ce que vous avez fait vous-mêmes; vous les accusez d'avoir fait plus et mieux que vous. Vous les accusez d'avoir donné au pays cette réconciliation des partis que nous vous demandons en vain depuis quatre ans; vous les accusez surtout de faire obstacle à des projets, à des combinaisons où le pays n'a rien à gagner.

Eh bien! nous nous interposons entre eux et vous pour protéger la paix du pays.

Non, Messieurs, avec votre initiative, cette initiative de la Chambre conquise en 1830 et qui fut une révolution à elle seule; avec la responsabilité des ministres et la loi des majorités, je ne vois pas, je l'avoue, ce qui peut manquer de garanties à notre prérogative. Non, il n'y a rien contre vous qu'un coup d'État, c'est-à-dire un crime, et vous savez s'ils restent trois jours impunis. (*Sensation prolongée.*)

Non, je ne vois pas ce qui manque à votre prérogative. Mais faut-il parler ici plus haut? faut-il ne pas nous flatter nous-mêmes? Je ne vois pas ce qui manque à la Chambre en autorité légitime; je vois trop ce qui manque à la pré-

rogative de la couronne, ou plutôt au jeu normal, au libre exercice de cette prérogative aujourd'hui. Ce qui lui manque, Messieurs, ce sont des majorités. Mettez-vous à sa place par la pensée, assistez en esprit à ces veilles pénibles pendant lesquelles elle cherche sans doute avec anxiété les indices, les moindres symptômes de la volonté fixe et dominante en vous, pour y conformer ses choix, pour donner sa sanction à un cabinet qui puisse avoir et conserver seulement quelques mois votre sanction à vous. Que voulez-vous qu'elle discerne? que voulez-vous qu'elle fasse dans ce flux et reflux, dans ce pêle-mêle d'opinions contradictoires unies un jour pour détruire, séparées demain pour s'entre-détruire? Où voulez-vous qu'elle nous prenne, quand nous ne savons pas où nous sommes nous-mêmes? Quel spectacle donnons-nous au pays?

Et n'est-ce pas la royauté qui pourrait se tourner vers nous, élever la voix et nous dire avec plus de vérité: « Dans quelle condition placez-vous ma prérogative? Qui voulez-vous que je choisisse, si vous-mêmes vous ne pouvez pas choisir? Qui dois-je prendre? qui dois-je appeler dans mes conseils? Au 22 février, vous étiez las d'un cabinet de six mois, qui avait compromis la France en Suisse, et qui la précipitait à son insu dans une guerre de Sept-Ans en Espagne. J'ai accepté la démission de ces hommes. Au 6 septembre, vous penchiez vers une politique de conservation et de paix: j'ai pris les hommes qui personnifiaient ici le principe pacifique et conservateur. Vous leur avez reproché leur passé; vous avez paru craindre l'inflexibilité de leur résistance; ils se sont retirés. J'ai cherché des hommes neutres qui, sans engagements avec un passé pénible, pussent marquer l'ère d'une politique de réconciliation et d'amnistie: la dissolution, l'amnistie, ils l'ont faite. Tout cela, vous l'avez déjà oublié, et les partis qu'ils ont séparés un moment s'allient tous aujourd'hui pour les écraser.

« Eh bien! je suis prêt à en appeler d'autres. Mais voudront-ils s'associer dans une marche commune, eux

dont les buts sont différents? Et à supposer même qu'ils le veuillent, qui me répond que le lendemain ils ne seront pas abandonnés chacun par ceux qui les suivaient hier, et que je n'aurai fait autre chose que de décapiter des partis et d'user des hommes déjà si rares? République et monarchie, mouvement et résistance, paix et guerre, révolution et conservation, comment associer tout cela? Et ne sera-ce pas organiser le chaos pour gouverner avec la tempête? » Oui, Messieurs, voilà le langage que la royauté pourrait vous tenir, et vous seriez embarrassés pour répondre. (*Profonde sensation.*)

Et si vous me demandez, à moi, pourquoi il n'y a pas majorité, ah! Messieurs, ici je me rencontrerai presque avec l'honorable M. Odilon Barrot; je sonderai même plus avant que lui les causes de ce mal, de cette difficulté d'être, qui fait qu'un pays débordant de forces, de richesses, d'intelligence et de patriotisme, ne peut cependant parvenir à produire son pouvoir; mais je n'en accuserai pas seulement les ministres du 15 avril. Et ceux donc des lois de septembre, où sont-ils? (*Mouvement.*)

Il n'y a pas de majorité ici parce qu'il n'y en a pas dans le pays, parce qu'il n'y en a pas dans les électeurs; il n'y a pas de majorité ici parce qu'il n'y a ni action grande, ni idée directrice grande dans le gouvernement depuis l'origine de 1830.

M. MAUGUIN. C'est vrai!

M. DE LAMARTINE. 1830 n'a pas su se créer son action et trouver son idée. Vous ne pouviez pas refaire de la légitimité: les ruines de la Restauration étaient sous vos pieds; vous ne pouviez pas faire de la gloire militaire: l'Empire avait passé et ne vous avait laissé qu'une colonne de bronze sur une place de Paris. Le passé vous était fermé, il vous fallait une idée nouvelle. Vous ne pouviez pas emprunter à un passé mort je ne sais quel reste de chaleur vitale insuffisant pour animer un gouvernement d'avenir; vous avez laissé manquer le pays d'action. Il ne faut pas se figu-

rer, Messieurs, que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour: quelle action leur avez-vous donnée? La France est une nation qui s'ennuie! (*Bravos à gauche.*)

Et prenez-y garde, l'ennui des peuples devient aisément convulsion et ruines.

Cette idée, je ne la développerai pas; c'est un système tout entier; je me contenterai de la nommer. C'est l'idée des masses, l'idée de l'organisation et de la moralisation du peuple, prise dans son acception la plus large. Ce gouvernement était né du peuple, il se devait tout entier au peuple; il devait se faire gouvernement constituant des intérêts et des droits du plus grand nombre; il devait faire en bas ce que 89 avait fait en haut. La réforme politique, 89 l'avait accomplie dans les pouvoirs; mais la réforme dans la société même, mais l'organisation, la moralisation, la constitution des droits, des intérêts, du travail, dans la classe la plus nombreuse, 1830 devait l'accomplir! l'accomplir, non pas révolutionnairement, mais législativement, par l'application graduelle, raisonnée, toute religieuse, toute politique, des grands principes de démocratie et de fraternité descendus du christianisme dans les mœurs. Oui, voilà, selon moi, au dedans la mission d'un gouvernement neuf au XIX<sup>e</sup> siècle. (*Vive adhésion à gauche; agitation au centre.*)

Alors vous auriez eu des majorités et des minorités fixes, et une impulsion capable de vous faire franchir toutes ces misérables difficultés parlementaires.

Là était le salut, Messieurs; une action et une pensée: là était la force. Mais aujourd'hui, plongés dans les difficultés que vous avez faites, est-ce en brisant le gouvernement que nous lui rendrons un sens et une force? Est-ce en faisant lutter entre elles des prérogatives également



susceptibles, est-ce en donnant à la nation le turbulent spectacle de nos stériles débats, que nous remédierons au mal? Non; gardez-vous de le croire!

Ne dirait-on pas que vous êtes trop forts, et qu'un gouvernement qui a contre lui tout ce qui à l'intérieur soutient ordinairement un gouvernement, aristocratie, clergé, haute propriété, et qui est en outre menacé par en bas, qu'un gouvernement qui a l'Europe entière contre son principe et des pouvoirs parlementaires orageux, omnipotents et divisés, ne dirait-on pas que ce gouvernement est assez vigoureux pour que vous lui fassiez subir les secousses qui ont renversé en 1829 un gouvernement qui avait cent fois plus de racines et cent fois moins d'ennemis? (*Sensation prolongée.*)

Eh! Messieurs, il n'y a pas encore quatre ans que l'émeute ensanglantait vos rues et qu'on se demandait chaque matin si le gouvernement irait jusqu'au soir, si vous parviendriez enfin à fonder quelque établissement capable d'abriter le pays; et déjà vous l'oubliez! et déjà vous semblez vous faire un jeu de secouer le faible édifice si laborieusement, si précairement fondé par vous-mêmes! Vous lui dites dans cette adresse même: « Souviens-toi que nous t'avons élevé, » du ton que vous lui diriez: Souviens-toi que nous pourrions te détruire. (*Vive sensation.*)

Vous marchez sur une cendre à peine refroidie, et vous ne croyez déjà plus aux volcans! (*Bravos de toutes parts.*)

Eh! Messieurs, n'entendez-vous pas déjà dans des pétitions fameuses ces craquements menaçants entre l'opinion et vous? Oui, prenez garde que la France, lassée de vos éternelles oscillations, ne se désintéresse à la fin du seul pouvoir réel qui lui reste, et que l'anarchie ne passe par la brèche qu'on veut vous faire faire à la constitution de 1830!

J'entends bien que vous parlez sans cesse, avec un orgueil qui contraste avec la modestie de vos adversaires, de servilité, d'abaissement, d'inhabileté du pouvoir. Vous trouvez que le timon est tenu par des mains trop faibles, et

voulez l'arracher à ceux qui le laissent échapper! Mais, vous-mêmes, l'avez-vous tenu si ferme au 11 octobre, au 22 février, au 6 octobre? n'a-t-il pas trois fois glissé de vos mains? Et cependant vous étiez alors des hommes tout entiers, des hommes d'une seule pièce. (*Très-bien! très-bien!*) Vous étiez ou vous vous disiez des hommes de principe; il y avait un lien que rien n'avait rompu entre vous et cette majorité de sept ans dont vous vous proclamiez les chefs. Elle avait foi en vous, vous aviez foi en elle. Elle reconnaissait votre voix; vous aviez si souvent combattu avec elle contre nous-mêmes quand nous vous disputions les lois excessives de septembre. Vous n'aviez pas encore, comme aujourd'hui, échangé vos glorieuses impopularités, dont vous vous vantiez à cette tribune, contre les caresses de ces hommes que vous appelez vos éternels ennemis, et qui ne vous flattent que parce qu'ils vous possèdent maintenant. (*Au centre: Très-bien! très-bien!*)

Alors vous étiez soutenus, ralliés par la gravité même des circonstances; la nécessité vous appuyait. Les circonstances sont moins fortes et n'appuient plus personne. Ah! tremblez de vous retrouver trop faibles vous-mêmes après vous être ainsi brisés en deux; ne vous fiez pas tant à vos talents; ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères qui soutiennent les empires. (*Applaudissements unanimes.*)

Je me résume et je dis: Si les adversaires du cabinet nous présentaient un programme conforme à ces grands principes de progrès social auxquels je faisais allusion tout à l'heure, si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous; mais tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses, et que de ratifier aveuglément je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter, dans les questions de cabinet, pour les ministres de l'amnistie et de la paix, contre ces ministres énigmatiques dont les uns ont un pied dans le compte rendu, les autres dans les lois de septembre, et dont l'alliance sus-

pecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté. (*Marques nombreuses d'adhésion.*)

---

## XI

DISCOURS PRONONCÉ

## AU BANQUET MUNICIPAL

DE MACON

18 mars 1839.

Réélu député par les électeurs de Mâcon, M. de Lamartine prononça le discours suivant au banquet municipal qui lui fut offert par cette ville. Après une session agitée par les dissensions des partis, l'orateur, se retremant pour de nouvelles luttes dans les suffrages et les sympathies de ses concitoyens, leur expliqua le caractère et l'inspiration de sa politique.

---

MONSIEUR LE MAIRE, MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

L'émotion me commanderait le silence ; la reconnaissance me force à parler.

M. le Maire a bien interprété nos sentiments à tous, en écartant complètement, dans les paroles qu'il vient de prononcer, la pensée politique de l'objet de cette réunion. Je ne l'écarterai pas moins scrupuleusement moi-même dans les paroles que je demande à lui répondre ; et, permettez-moi de vous le dire tout de suite avec une orgueilleuse sa-